

MO.CO.ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS

130 rue Yehudi Menuhin
34 000 Montpellier
T : +33 (0)4 99 58 28 20

scolarité@moco.art
www.esbama.fr
www.moco.art

CONCOURS D'ENTRÉE 2021

Intégrée au sein d'un écosystème lui permettant d'aller au-delà des missions traditionnelles dévolues aux écoles d'art, MO.CO. Esba met en place un modèle pédagogique original, intégrant année par année les étudiant/es à la vie de l'institution. Ils/elles sont ainsi invités/es à participer pleinement aux activités des deux espaces d'exposition : Des rencontres, workshops et visites d'ateliers organisées avec artistes, curators et critiques, jusqu'aux stages effectués au sein des services des expositions, de la médiation, de la régie ou de la communication, en passant par un riche programme de conférences, tables rondes et projections.

Cette immersion forme le cœur du projet pédagogique de l'école : participatif, basé sur la confrontation des points de vue et développant ses projets à l'échelle d'un territoire, tout en tissant activement son réseau à l'étranger.

DATES ET CONDITIONS D'ADMISSION

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID19, le concours se déroulera à distance pour ce qui sont des épreuves théoriques et pratiques de pré-sélection et en présence pour l'entretien oral des candidats retenus, après sélection.

Dates

Les épreuves de pré-sélection se dérouleront les **29, 30 et 31 mars 2021**.

Lundi 29 mars : Épreuves de culture générale et Langue étrangère

Mardi 30 mars : Épreuve plastique

Mercredi 31 mars : Présentation du dossier de créations personnelles* et réalisation d'une courte vidéo.

Ces épreuves, toutes obligatoires, seront dématérialisées. Chaque jour, les sujets seront accompagnés de recommandations précises afin de vous faciliter les démarches.

Les candidats retenus, après sélection, recevront une convocation à venir se présenter à l'école Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier le **15 ou 16 avril 2021**.

L'épreuve d'admissibilité consiste à un entretien oral avec un jury de 3 enseignants ou personnel MO.CO., et ayant pour support la présentation du dossier de créations personnelles.

*Le dossier de créations personnelles comportera une sélection d'une quinzaine de travaux (a minima), couvrant les différents domaines d'expression de chaque candidat : dessins, photographies, croquis ou peintures, performances, sculptures, installations, carnets de recherche etc..

Date limite de dépôt des dossiers : 19 mars 2021

Retrait du dossier, 2 possibilités :

1- en le demandant par mail à l'adresse scolarite@moco.art

2- en imprimant les documents sur le site internet de l'école <http://www.esbama.fr> ou le site du MO.CO <http://www.moco.art>

Le dossier d'inscription doit être complété et envoyé IMPÉRATIVEMENT par mail à scolarite@moco.art

Attention, après vérification que votre dossier d'inscription est complet, un accusé de réception puis une convocation accompagnée du déroulé précis du concours vous seront transmis par mail ; vous veillerez à ce que votre adresse e-mail soit parfaitement lisible.

Conditions d'admission

Critères pour entrer en première année

- être titulaire du baccalauréat* (ou candidat à la session de l'année en cours)
- être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- satisfaire aux épreuves du concours d'entrée.
-

* Une dérogation pour présenter le concours d'entrée peut éventuellement être demandée à la commission de recevabilité présidée par le directeur de l'établissement, par des candidats justifiant d'un niveau de fin d'études secondaires, et faisant preuve d'une maturité et d'un engagement artistique pouvant garantir leur capacité d'insertion. Le dossier d'inscription sera accompagné obligatoirement d'un dossier artistique et pédagogique détaillé (un descriptif des enseignements suivis, d'éléments de la pratique artistique du candidat, le cas échéant, des activités professionnelles).

La commission de recevabilité se tiendra le 22 mars 2021

PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription au concours d'entrée dûment complétée
- Virement bancaire de 50€ correspondant aux frais d'inscription (voir RIB plus bas)
- Certificat de scolarité de l'année en cours, pour les candidats en terminale.
- Etat civil : - candidats français, copie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille
- candidats étrangers, copie du passeport ou un extrait de naissance
- Photocopie du Baccalauréat (dès réception du document pour la session 2020) ou équivalent, reconnu par le Ministère de l'enseignement supérieur.
- Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats français
- Attestation du TCF - Test de Connaissance du Français niveau B2, indispensable pour les étudiants étrangers de pays non francophones. Ce test peut être présenté :
 - soit à l'étranger dans les ambassades, consulat général de France, alliances françaises, service de coopération culturelle, universités..
 - soit en France dans les centres agréés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (C.I.E.P.). Les coordonnées de ces centres, les dates et les modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse internet suivante : www.ciep.fr
Les résultats de ce test seront nécessaires au moment de l'inscription définitive dans l'établissement.
- Les documents libellés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction authentifiée.

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS REGIE AV RECETTES EPCC 3M

RIB

Code banque : 10071

Code guichet : 34000

N° de compte : 00002004228

Clé RIB : 42

Domiciliation : TPMONTPELLIER

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1007 1340 0000 0020 0422 842

BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1

RESULTATS :

A partir du 21 avril 2021, par affichage au MO.CO. Esba, sur les sites internet <http://www.esbama.fr> et <http://www.moco.art>

Attention, aucun résultat ne sera donné par téléphone.

IMPORTANT :

- Lors de l'inscription définitive dans l'établissement, les admis au concours d'entrée devront être âgés de 18 ans au minimum au 31 décembre 2020 (dérogation possible sur demande écrite) et 35 ans au maximum.
- Les droits d'inscription au concours d'entrée ne sont pas remboursables.